

DELIBERATION N° 35/2022

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER**

Séance du 22 novembre 2022

**Détermination 2022 des taux annuels de participation à la rémunération des résidents
(PRR)**

Vu le code de l'éducation, et notamment son article D 452-8 ;

Vu la délibération 31/2019 du 26 novembre 2019 et notamment son article 4 ;

Le conseil d'administration décide d'autoriser le directeur général de l'Agence à fixer, pour l'année 2022, les taux de participation à la rémunération des résidents, avec variations de plus ou moins 5 points par rapport au taux de l'année 2021, conformément à l'annexe jointe.

Nombre de votants : 27

Pour : 18

Contre : 2

Abstention : 7

Fait à Paris, le 22/11/ 2022

Le président
du conseil d'administration de
l'AEFE



Bruno FOUCHER

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr